

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Club Des Amis Halte Scolaire inc.	Numéro de permis 2011765	Date d'inspection Le 17 février 2025	
Nom de l'établissement Club Des Amis 3		Numéro de téléphone (506) 547-0084	
Adresse 840 Grandview Street Bathurst NB E2A 3R7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Venessa Sullivan		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Le titulaire de permis doit afficher dans un endroit bien en vue dans l'établissement à l'égard duquel le permis a été délivré les documents suivants : a) le permis; b) un rapport fourni en application de l'article 23; c) un arrêté pris en vertu de l'article 28; d) un permis conditionnel délivré en vertu de l'article 29.	21(a) – (d)	07 févr. 2025	
Commentaires : Le rapport d'inspection du renouvellement n'est pas affiché au babillard. Le rapport des inspections de renouvellement ainsi que les rapports de surveillance doivent être affichés.			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : d) le nom de l'administrateur.	25(d)	07 févr. 2025	
Commentaires : Le nom l'exploitant/administrateur n'est pas affiché au babillard.			

Commentaires généraux
<p>Visite à la garderie afin de compléter l'inspection annuelle. Le ratio fut respecté pendant la visite. L'aire de jeu extérieur sera inspectée au printemps lorsque la neige sera fondue. Lors de la visite, une partie du groupe joue en jeux libres tandis que l'autre partie fait un spectacle de talents. Une fois terminés, ils prennent leur collation et vont ensuite à l'extérieur.</p>

original signé par
Venessa Sullivan

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 21 janvier 2025

Date

original signé par
Marc-Andre Boudreau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 janvier 2025

Date